

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/10/18

Dossier complet le :

26-11-18

N° d'enregistrement :

2018-7316

1. Intitulé du projet

Défrichement de parcelles boisées

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **COGNERAS**

Prénom **DANIEL**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET **3781947122000018**

Forme juridique **Exploitant Individuel**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a)	Défrichement inférieur à 25 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de sols nus suite à coupe rase et écoups forestiers divers, en 3 lots distincts, pour une surface totale de 10,0922 ha.

4.2 Objectifs du projet

Mise en culture (prairie)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- broyage de surface et dessouchage sur certains secteurs
- rassemblement des éventuels résidus
- remise en culture

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (DDF)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces à défricher :	
Lot 1: - - - - -	5,9077 ha
Lot 2: - - - - -	1,7645 ha
Lot 3: - - - - -	2,4200 ha
Total :	10,0922 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lot 1: C n° 48, 3, 4, 295
Les Courvières
Lot 2: C n° 88, 95p, 96 et
101p
Les Clédes
Lot 3: AD n° 39, 46p,
48p et 50
Les Côtes
13110 MONESTIER
PORT DIEU

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lot n°3 en ZNIEFF de type II
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le lot 3 est situé dans le ZPS "Gorges de la Dordogne" (direction OISEAUX)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers aux profits des espaces pastoraux
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation des surfaces pastorales dans la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

les zones de pentes sont exclues du projet pour la périmétrie des sols.
 Des zones boisées à forte valeur écologique seront préservées (haillis vieillies de chênes)
 les zones hydromorphes sont exclues de tout travaux de défrichage afin de préserver ces écosystèmes à fort intérêt environnemental.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet, au regard de tous les éléments précédents.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: Avis de M. VIRONDEAU, chargé de Mission pour la ZPS des gorges de la Dordogne.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MONESTIER PORT DIEU

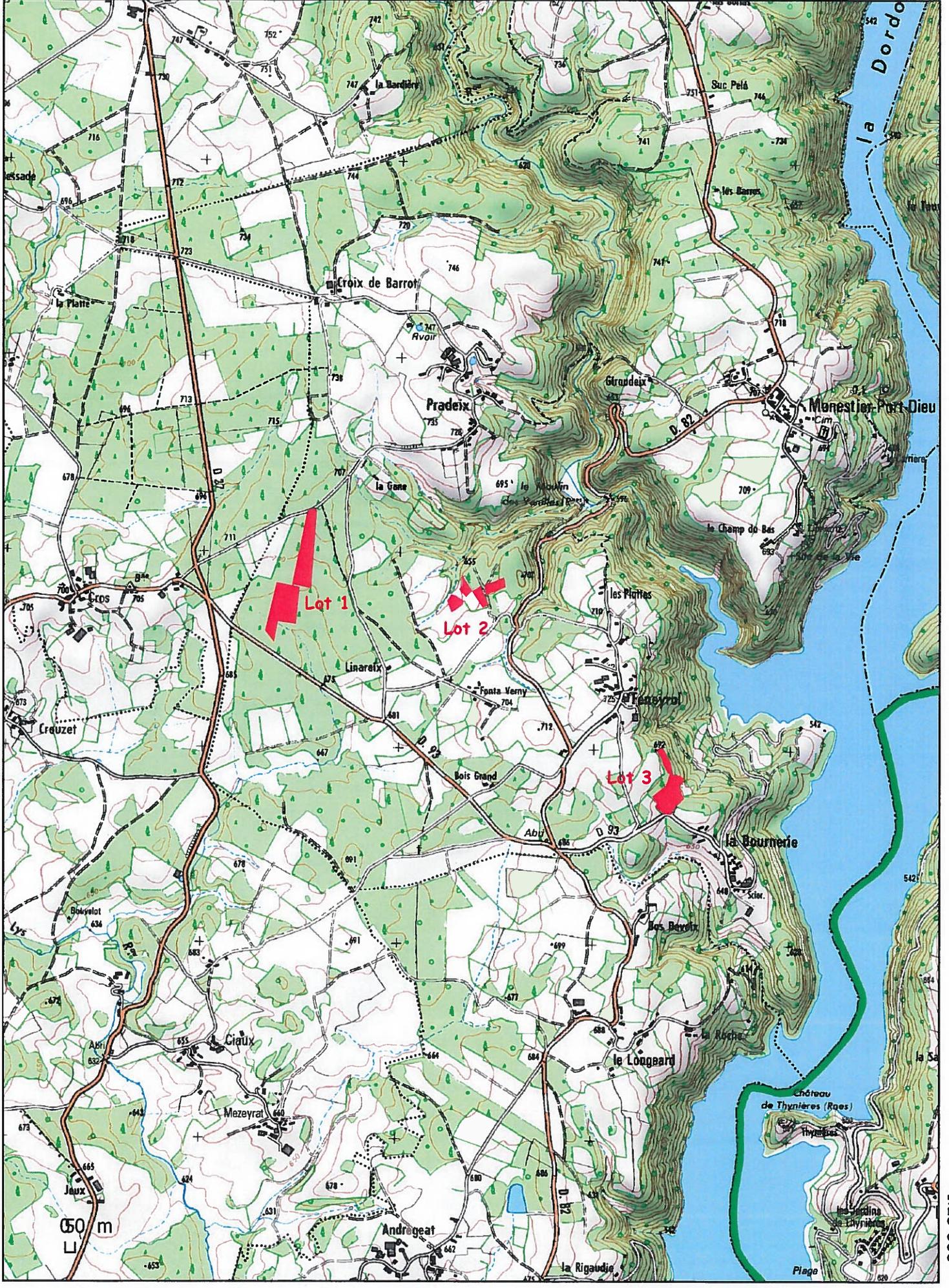
le.

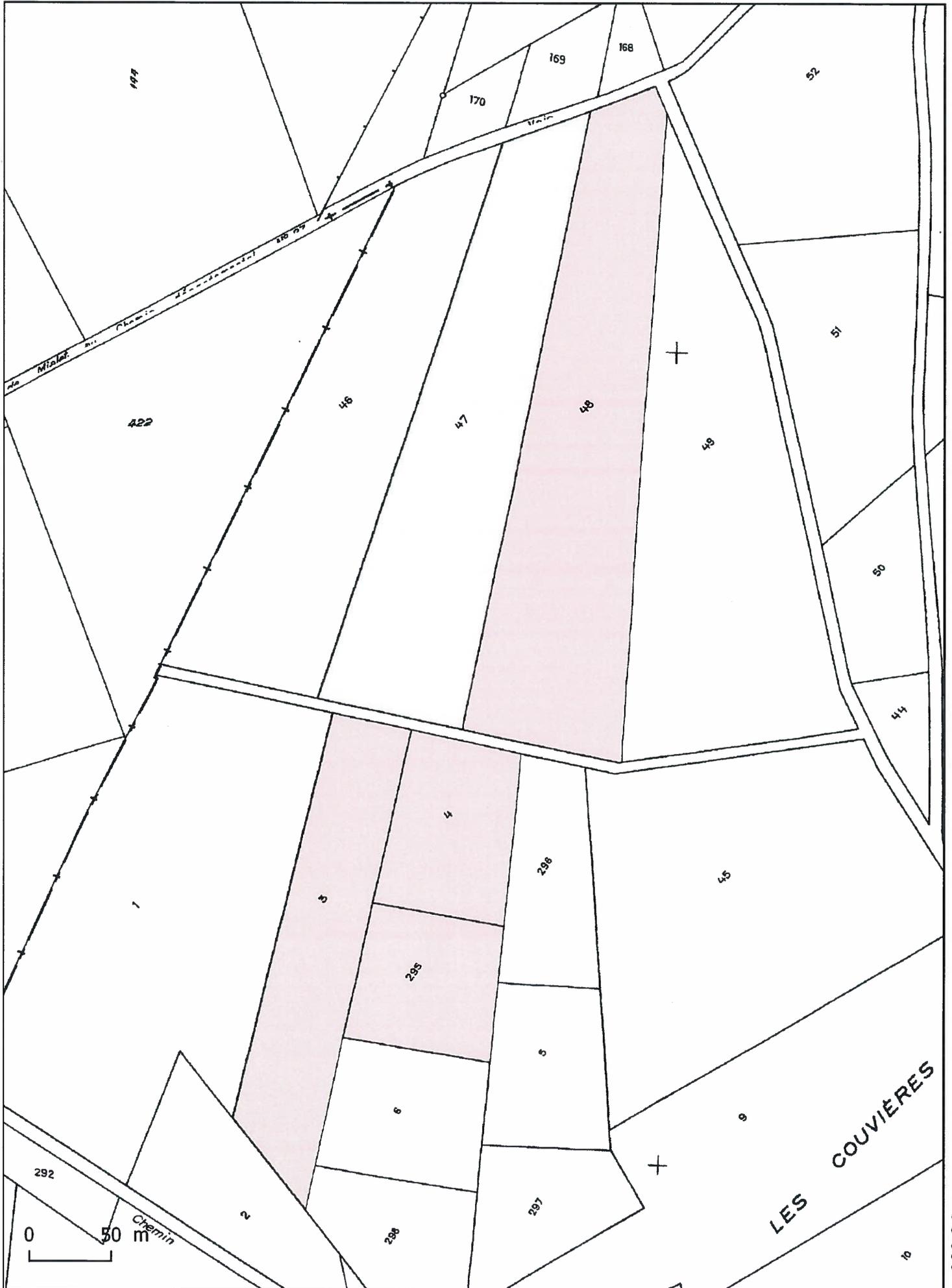
22 octobre 2018

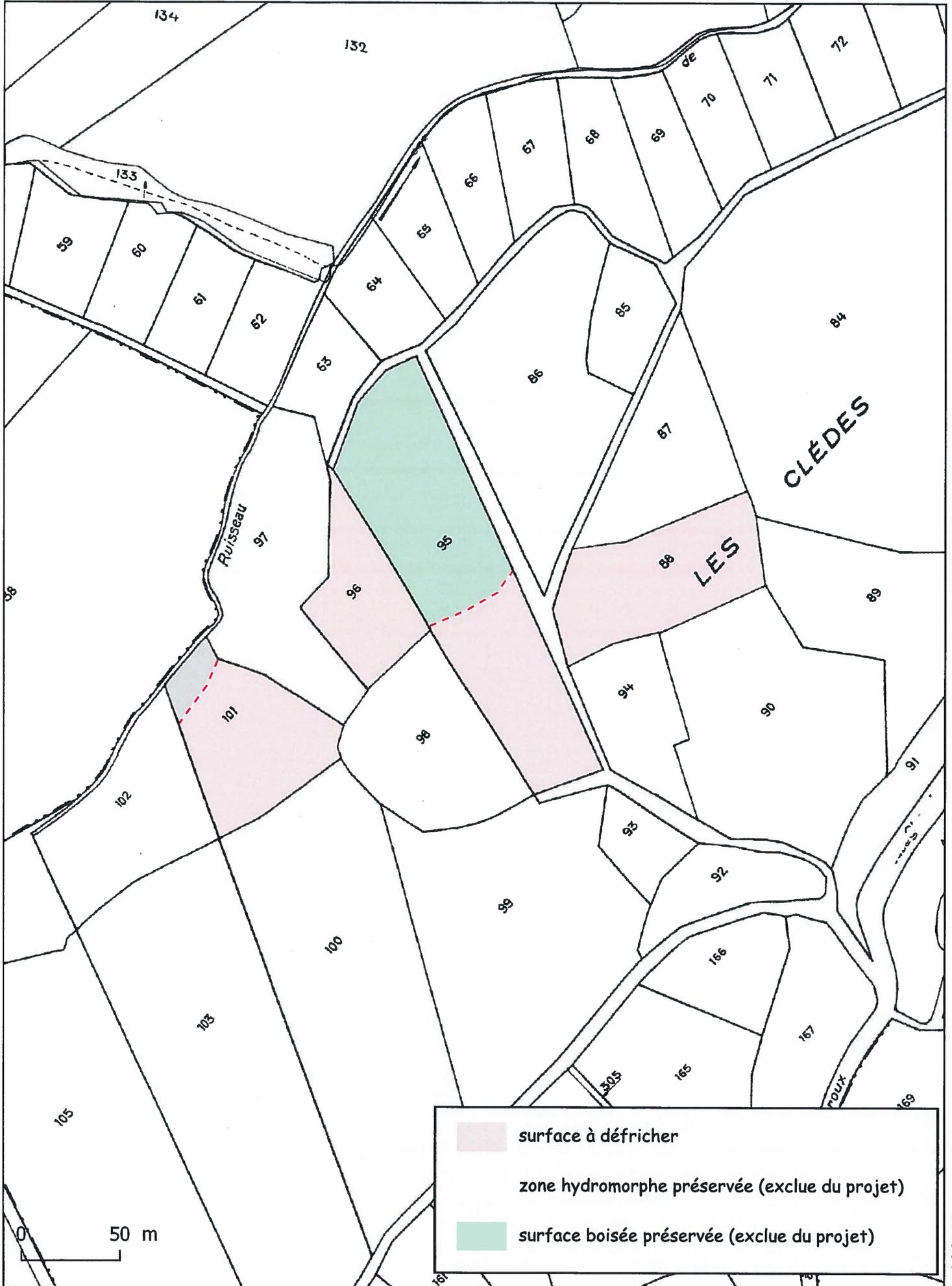
Signature

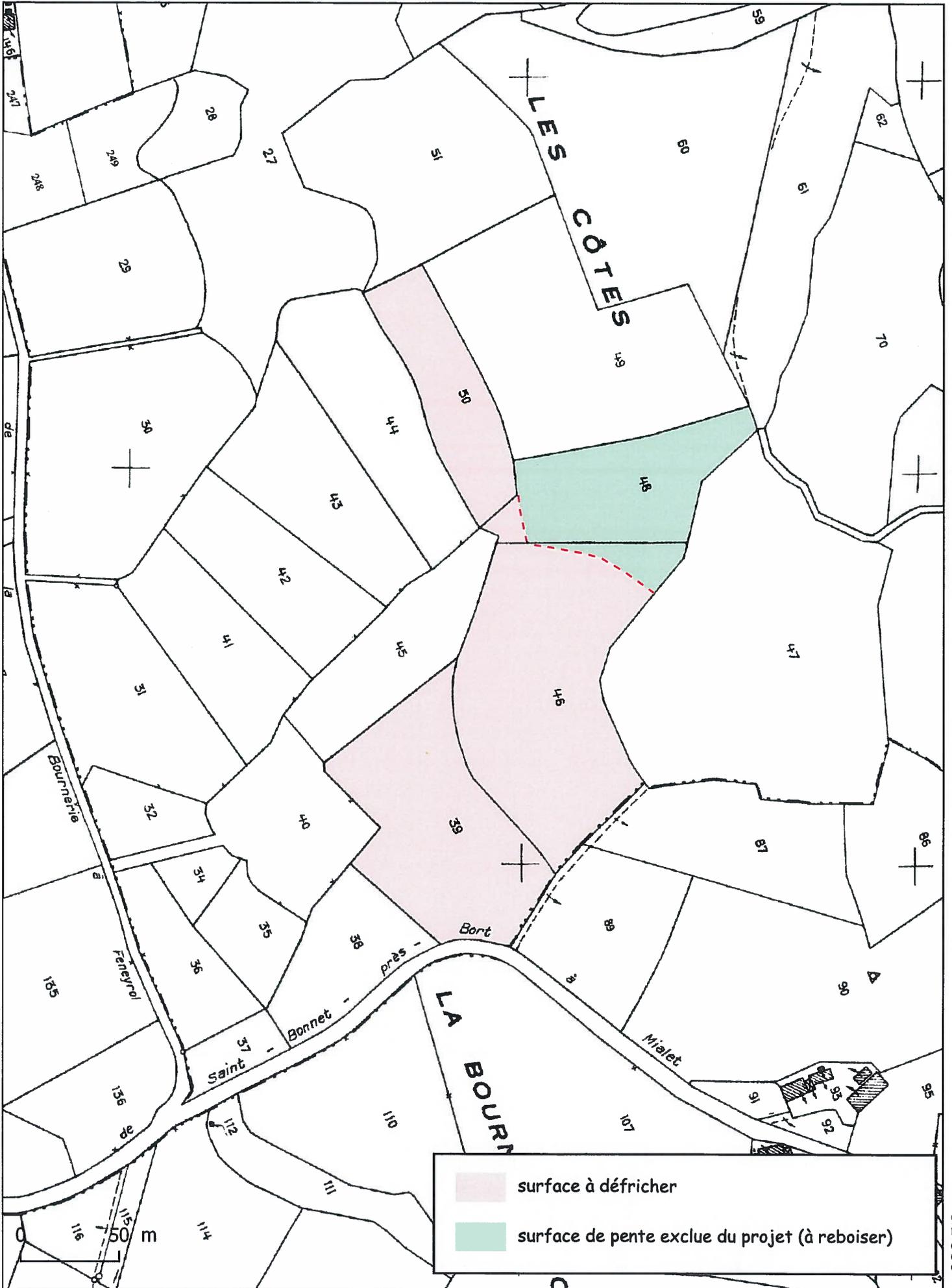


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus









Plan des abords du projet



Photographie - lot 1



Photographies - lot 2



Photographies - lot 3



Anthony VIRONDEAU

Chargé de mission

LPO Limousin

Tél : 07 81 59 04 72

www.faune-limousin.eu
gorgesdeladordogne.n2000.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Limousin

La LPO est le représentant officiel de Birdlife International

De : Antoine BOURGES [mailto:a.bourges@correze.chambagri.fr]

Envoyé : vendredi 28 septembre 2018 16:45

À : Anthony Virondeau

Objet : projet de défrichement - zps gorges de la dordogne

Bonjour

Un agriculteur m'a fait part de son souhait de défricher quelques parcelles sur MONESTIER PORT DIEU (19).

Il s'agit de Monsieur Daniel Cogneras, au lieu dit Feneyrol.

La finalité du projet sera la mise en place de prairies naturelles vouées à la pâture (élevage bovin extensif).

Or, une partie (lot 3) se trouve dans le périmètre de la ZPS Gorges de la Dordogne.

On aurait besoin de votre avis sur ces travaux pour remplir le dossier "DREAL" et notamment la partie sur les incidences du projet sur le site Natura 2000.

Il s'agit de sols nus suite à coupe rase du futaie résineuses diverses (épicéas, douglas et pins sylvestre).

A priori, comme vous le verrez sur le plan ci-joint, il ne me semble pas problématique d'un point de vue environnemental, sachant que la zone pentue sera reboisée, et sans dessouchage préalable.

Mais je préférerais avoir votre avis...

Merci par avance

--

Antoine BOURGES

Conseiller spécialisé Forêt

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture de la Corrèze

Antenne de Haute Corrèze

Immeuble consulaire de l'Odine

Avenue de la résistance

19200 USSEL

Tel : 05 55 46 78 46

Port : 06 86 17 40 24

Merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

Sujet : RE: projet de défrichement - zps gorges de la dordogne
De : Anthony Virondeau <anthony.virondeau@lpo.fr>
Date : 12/10/2018 11:11
Pour : Antoine BOURGES <a.bourges@correze.chambagri.fr>
Copie à : RIOL Sophie - DDT 19/SEPER/BCP <sophie.riol@correze.gouv.fr>

Bonjour

J'ai bien pris connaissance du projet de conversion des parcelles localisées sur la commune de Monestier-Port-Dieu.

La cartographie des habitats d'espèces nous sert à déterminer la sensibilité des habitats forestiers selon le caractère favorable à la reproduction des rapaces d'intérêt européen. Nous avons distingué 3 types de zones : très forte = très favorable à la reproduction de toutes les espèces, forte = favorable à la reproduction des espèces d'exigence moindre, modérée = le reste de la zone Natura 2000. La carte jointe (fichier image) permet de situer le projet de défrichement par rapport à ce zonage. Ce projet se situe en théorie dans une **zone de sensibilité modérée**. La carte permet de situer également la sensibilité des forêts environnantes. Mais concrètement, **les parcelles faisant partie du lot 3 ayant déjà fait l'objet d'une coupe rase, elles ne présentent évidemment plus aucun enjeu pour la reproduction des rapaces forestiers, au moins à court terme.**

Les données d'inventaires sont très peu nombreuses. Le secteur n'est pas suivi régulièrement. Ces données font toutefois état de la présence de 3 rapaces forestiers d'intérêt européen dans le secteur au cours des 3 dernières années :

- **Bondrée apivore**
- **Milan noir**
- **Milan royal**

Toutes ont été contactées en période de reproduction et des indices témoignent de la présence de **territoires de reproduction de milans noirs**. Ces territoires ne sont pas localisés précisément, mais localement l'espèce s'installe le plus souvent dans les forêts de pentes à proximité de l'eau. Nous n'avons pas connaissance de nid d'espèce à enjeu sur les parcelles concernées ou à proximité immédiate.

Etant donné la surface limitée des parcelles converties, **ce projet ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les populations des espèces d'intérêt européen de la zone Natura 2000**. En cas de travaux supplémentaires affectant la végétation (débroussaillage, etc.), **il est recommandé de les réaliser en dehors de la période de reproduction des oiseaux**, qui se déroule entre le 1er mars et le 31 août. Il est donc recommandé de réaliser ces travaux **entre le 1^{er} septembre et le 28 février**. Pour ces parcelles vouées à devenir des prairies pâturées, il est conseillé de prévoir des haies et des arbres, isolés, en alignement ou en bosquet, qui seront des éléments structurants très favorables à l'accueil des espèces visées par Natura 2000 (alouette lulu, pie-grièche écorcheur, rapaces en phase d'alimentation).

Concernant le reboisement prévu dans la zone de pente, situé en Natura 2000, il est recommandé de privilégier la régénération naturelle. En cas de plantation, de privilégier les essences feuillues autochtones, voire les mélanges feuillus / résineux (autochtones). Et si possible (selon la pente notamment), de favoriser la diversité des strates et des classes d'âge.

Bien cordialement,

Niveau de sensibilité Oiseaux

-  Sensibilité très forte - aigle botté & circaète
-  Sensibilité forte - milans & bondrée
-  ZPS Dordogne

LPO Limousin - Natura 2000 - fond IGN



Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

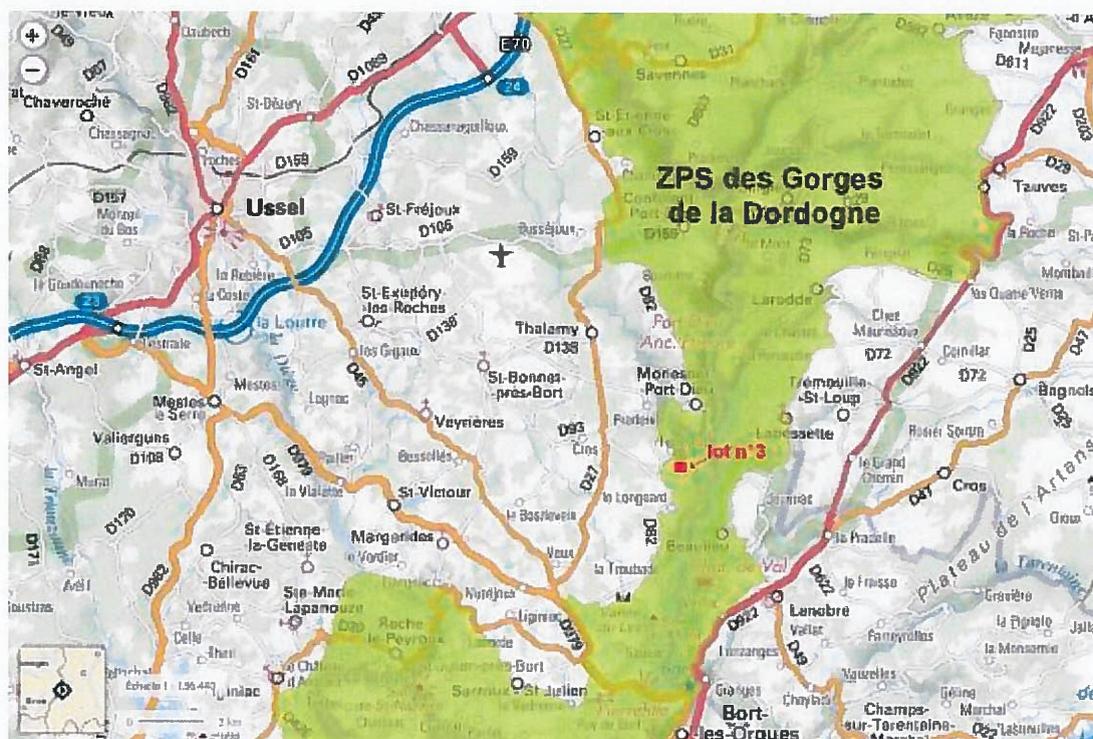
1. Description du contexte

Projet de défrichement de Monsieur COGNERAS Daniel, exploitant agricole, commune de MONESTIER-PORT-DIEU (19)

Surface du projet : 10,0922 ha

Objectif : Mise en culture (prairie)

Ce projet se divise en 3 lots distincts. Les lots 1 et 2 ne sont pas situés en zone Natura 2000. Le lot 3 est quant à lui inscrit dans le périmètre de la ZPS des Gorges de la Dordogne (FR7412001). Le lot 3 est également inscrit dans la ZNIEFF de type II « VALLÉE DU DOGNON » (740006190)



2. Description de la zone d'implantation du projet

2.1. Usage actuel sur la zone de réalisation du projet

Les 4 parcelles de ce lot étaient vouées à la production artificielle de bois d'œuvre résineux. Une coupe rase de récolte a été réalisée récemment par le précédent propriétaire.

2.2. Milieux naturels présents sur la zone

Aucun milieu naturel n'est présent dans la zone d'emprise du projet, les peuplements forestiers d'avant coupe rase étant issus de plantations artificielles de résineux. Les grands ensembles feuillus spécifiques des gorges et versants voisins, de fort intérêt environnemental, sont absents de la zone d'emprise du projet.

2.3. Espèces faune et flore de la zone

Réponse d'Anthony VIRONDEAU, chargé de mission à la LPO et animateur du site, contacté par mail :

« Les données d'inventaires sont très peu nombreuses. Le secteur n'est pas suivi régulièrement. Ces données font toutefois état de la présence de 3 rapaces forestiers d'intérêt européen dans le secteur au cours des 3 dernières années : Bondrée apivore, Milan noir et Milan royal. Toutes ont été contactées en période de reproduction et des indices témoignent de la présence de territoires de reproduction de milans noirs. Ces territoires ne sont pas localisés précisément, mais localement l'espèce s'installe le plus souvent dans les forêts de pentes à proximité de l'eau. Nous n'avons pas connaissance de nid d'espèce à enjeu sur les parcelles concernées ou à proximité immédiate. »

3. Caractéristiques de la zone de protection spéciale (ZPS) au titre de Natura 2000 Gorges de la Dordogne référencée FR74112001

3.1. Les espèces faune et flore de la ZPS

Voir DOCOB : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1587_19-FR7412001-Docob-ZPSGorgesDordogne-1.pdf.

3.2. Les milieux naturels de la ZPS

Voir DOCOB : http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1587_19-FR7412001-Docob-ZPSGorgesDordogne-1.pdf.

3.3. Vulnérabilité

Les surfaces couvertes en feuillus sont en diminution, en raison de la pratique de la coupe à blanc et du reboisement en résineux s'inscrivant dans une logique d'exploitation forestière. Toutefois, les motivations agricoles liées à des défrichements sont marginales dans ce phénomène de régression des surfaces forestières feuillues.

3.4. Lien écologique avec le projet

Augmentation de la surface pastorale du secteur : ces prairies pâturées de manière extensive par des troupeaux ruminants possèdent un réel intérêt environnemental (biodiversité intrinsèque, maintien des sols, ...).

En alternance avec des peuplements forestiers, la présence de ces écosystèmes pastoraux en bordure des forêts de pentes est favorable au maintien des populations de nombreux rapaces et chauve-souris.

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

4.1. Effets prévisibles du projet

D'après M. VIRONDEAU, « les parcelles faisant partie du lot 3 ayant déjà fait l'objet d'une coupe rase, elles ne présentent évidemment plus aucun enjeu pour la reproduction des rapaces forestiers, au moins à court terme. »

Des dates de travaux annexes inadaptées pourraient également être néfastes à certaines populations d'oiseaux, et notamment en périodes printanières et estivales où sont présentes les nichées.

4.2. Mesures d'évitement et de réduction

- Période d'intervention :

Pour Anthony VIRONDEAU, « en cas de travaux supplémentaires affectant la végétation (débroussaillage, etc.), il est recommandé de les réaliser en dehors de la période de reproduction des oiseaux, qui se déroule entre le 1er mars et le 31 août. Il est donc recommandé de réaliser ces travaux entre le 1er septembre et le 28 février. Pour ces parcelles vouées à devenir des prairies pâturées, il est conseillé de prévoir des haies et des arbres, isolés, en alignement ou en bosquet, qui seront des éléments structurants très favorables à l'accueil des espèces visées par Natura 2000 (alouette lulu, pie-grièche écorcheur, rapaces en phase d'alimentation). »

Les travaux seront donc entièrement réalisés entre septembre et février.

- Préservation des zones de pente

Une partie des parcelles 48 et 46 possède une topographie beaucoup plus marquée vers les gorges du Dognon.

Ces surfaces ont été exclues du projet car, en plus du faible intérêt agricole de ces zones de pentes, la conservation de leur destination forestière via un reboisement limitera l'impact du défrichage sur le milieu naturel.

En effet, la présence du système racinaire des arbres aura pour effet de limiter l'érosion des sols et ainsi d'éviter la propagation de matériaux et la sédimentation des cours d'eau en contre-bas, mais permettra également de limiter les intrants dans le bassin versant de la Dordogne par filtration des pollutions diffuses.

- Préservation de zones boisées et/ou hydromorphes

Des parties de parcelles cadastrales ont été exclues du projet sur le lot 2 (hors zone Natura 2000) :

Tout d'abord, la partie boisée de la parcelle 95 sera préservée. C'est un taillis vieillis de chênes et feuillus divers sur une zone de plateau dont la conservation aura plusieurs avantages :

- _ Maintien de la biodiversité végétale et animale du secteur. En effet, bien qu'aucun inventaire ou diagnostic précis de terrain ait été réalisé, ces peuplements feuillus issus de la colonisation naturelle d'anciennes pâtures accueillent de très nombreuses espèces végétales (mousses, plantes, arbustes,...) et animales (insectes, micros et macros mammifères, oiseaux, ...)
- _ Abris et ombrage des animaux d'élevage présent sur les parcelles voisines

_ Possibilité de continuer le prélèvement de manière raisonnée et durable du bois de chauffage par le propriétaire, combustible renouvelable permettant de diminuer l'utilisation d'énergies fossiles.

De plus, une partie de la parcelle 101 sera exclue du projet car c'est une zone hydromorphe en périphérie d'un petit cours d'eau.

Effectivement, le dessouchage et le semis en prairie d'une telle zone ne possède aucun intérêt agronomique.

En outre, et bien qu'ici aussi aucun inventaire ni diagnostic n'ait été réalisé, il apparaît nécessaire de préserver ces surfaces humides de grand intérêt vis-à-vis du réservoir de biodiversité qu'elles représentent (accueil de nombreux invertébrés aquatiques, amphibiens, plantes inféodées, etc) mais aussi vis-à-vis du rôle majeur de ces zones hydromorphes sur l'écologie des cours d'eau (étalage des crues, qualités des eaux, etc).

ETUDE D' INCIDENCES NATURA 2000 POUR UN PROJET DE DEFRICHEMENT



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et les activités humaines. Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les opérations réalisées dans ou à proximité des sites, ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou de redéfinir les opérations de manière à éviter de telles atteintes.

Vous pouvez consulter le site internet de la préfecture de la Corrèze:

<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000/>

Ce formulaire dûment rempli est à fournir à la DDT/service SEAF.

1. Demandeur

Nom du responsable : *COGNERAS Daniel*

Coordonnées téléphoniques : *06 77 51 05 88*

Adresse :

*Feyrol
13110 MONESTIER-PORT-DIEU*

2. Habitats et espèces protégées – incidences des travaux

Nom du site(s) Natura 2000 concerné : *ZPS des Gorges de la Dordogne*

Principaux habitats du site :

} *voir DECOB*

Principales espèces protégées du site :

2.1 Des habitats ou des espèces sont-ils présents sur ou à proximité de la parcelle à défricher?

Pour le savoir contacter l'animateur du site NATURA 2000. Date du contact : *23/09/2018 (par mail)*

<http://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Nature-et-environnement/L-evaluation-des-incidences-sur-les-sites-Natura-2000/Etre-conseille/Liste-des-animateurs-Natura-2000>

Habitats naturels :

il s'agit de terrains nus suite à coupe rase

Espèces animales :

d'anciennes futaies résineuses artificielles

Espèces végétales:

2.2 Quelles sont les incidences possibles du projet de défrichage sur le site ou les sites N2000 concernés ?

Types d'impacts éventuels	Réponses
Modification du régime hydrique	
Dérangement lié aux travaux en période de nidification	<i>possible, mais travaux prévus hors période de nidification</i>
Déboisement: atteinte aux territoires de chasse des chauves-souris	
Destruction d'habitats, de frayères	
Drainage	
Autres	

2.3 En cas d'incidences potentielles est-il possible de mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs ?

oui, travaux à prévoir d'octobre à février

2.3.2 si oui ; quelles sont les mesures envisagées (pour y répondre, vous pouvez cocher les rubriques concernées du tableau ci-dessous)

	Types d'impacts éventuels	Mesures d'évitement ou de réduction
<input type="checkbox"/>	Modification du régime hydrique	Conserver des zones humides, maintenir des ripisylves
<input checked="" type="checkbox"/>	Dérangement lié aux travaux en période de nidification	Définir des zones de quiétude, définir des zones de non intervention
<input type="checkbox"/>	Déboisement: atteinte aux territoires de chasse des chauves-souris	Maintenir des vieux arbres, reconstitution de corridors écologiques pour réduire les incidences sur le déplacement des chauves-souris ou autres espèces
<input type="checkbox"/>	Destruction d'habitats, de frayères	Modification de tracés ou déplacements de zones
<input type="checkbox"/>	Drainage	Privilégier un réseau dense de rigoles peu profondes au creusement de fossés collecteurs profonds
<input type="checkbox"/>	Autres	

2.3.2 Si non qu'envisagez-vous:.....
.....
.....

3. Conclusions

Il est de la responsabilité du porteur du projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Au vu des caractéristiques de votre projet, exposées ci-dessus et des informations dont vous disposez sur le ou les sites Natura 2000 mentionnés, **vous concluez sur le caractère significatif des incidences :**

CAS 1 : aucune incidence je conclus donc que le projet peut être réalisé

CAS 2 : incidences potentielles, mais je prendrai des mesures correctives permettant la préservation des habitats et des espèces alors le projet doit pouvoir se réaliser

CAS 3 : incidences réelles et majeures que je ne peux réduire, il est préconisé de prendre contact avec le service instructeur en vue d'approfondir l'analyse de l'opération

Commentaire additionnel (le cas échéant):.....
.....

Signature du porteur du projet:



Date *22* novembre 2018